

DEPARTEMENT
SOMME
ARRONDISSEMENT
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°32/2025

Communauté de Communes Nièvre et Somme
1 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT
Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 55
Membres titulaires présents : 36
Membres votants : 40

L'an Deux mille vingt-cinq, le 13 Mars à 18 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le cinq mars 2025, s'est réuni à la salle des fêtes de Vignacourt, sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI, CHEVALIER, LEPOIX, DIRUY, DE ALMEIDA, LICOUR, LEMAIRE, CERNEY,
Mrs PINCHON, LEITAO, HERBETTE, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes DUFRENOY, LEBRUN, CAPRON, ROUSSEL, SOUILLARD, MINET, ALEXANDRE,
Mrs DE LIMERVILLE, CARLIER, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, MADANI BUTIN, WALIGORA, BLAIZEL, TIRMARCHE, BOULLET, LEBLANC D, LEBLANC JM.

Pouvoirs : Mme LEBRUN donne pouvoir à M GAILLARD
Mme SOUILLARD donne pouvoir à M PARMENTIER
Mme MINET donne pouvoir à Mme DE ALMEIDA
Mme ALEXANDRE donne pouvoir à Mme CERNEY

Secrétaire de séance : M PINCHON

OBJET : Subventions 2024 du Dispositif d'Accompagnement des Initiatives Culturelles (DAIC)

La séance étant ouverte,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Nièvre et Somme,

Vu la compétence Culture exercée par la Communauté de Communes,

Vu la délibération n°144/2017 du 02 mai 2017 actant la politique de développement culturel et les demandes de subventions afférentes au DAIC,

Vu la délibération n°59/2024 du 11 Avril 2024 identifiant les demandes de subvention DAIC au titre de l'année 2023.

Vu la délibération n°58/2024 du 11 avril 2024 mettant à jour le Dispositif d'Accompagnement des Initiatives Culturelles.

Le Vice-Président rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de Communes Nièvre & Somme met en œuvre un vaste projet culturel innovant, qui contribue à la mutation de son territoire et favorise l'expression de ses populations par le biais de l'art et de la culture, dont les axes de développement sont la lecture publique, le spectacle vivant, la musique, les patrimoines culturels et historiques, et les archives.

En plus de ce projet structurant, de nombreuses initiatives complètent l'action intercommunale et participent à la vie culturelle et à l'attractivité du territoire (expositions, valorisations de patrimoines, événementiel...).

Dans ce cadre, plusieurs demandes de subventions DAIC ont été validées par délibération n°59/2023 du 11 avril 2024 pour l'année 2024, au regard du budget adopté par le Conseil communautaire à ce titre.

Pour autant, dans la mesure où les bilans financiers des projets validés ont été reçus et/ou analysés au-delà de la date de clôture de l'exercice comptable 2024, les subventions n'ont pas pu être versées en 2024.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de délibérer sur le montant attribué, de façon à pouvoir verser les subventions en 2025, étant précisé que le budget 2024 alloué à ces subventions DAIC et non utilisé a été reporté au budget primitif 2025.

Il est donc proposé d'accorder aux manifestations suivantes pour l'année 2024 :

➤ **L'AAVA (Amicale des Amateurs de Véhicules Anciens)**

Nom du projet : 14^e fête des véhicules anciens (rassemblement annuel des véhicules anciens, bourses de pièces détachées, marché du terroir, groupes de musique, animations diverses...)

Dimanche 7 juillet 2024 à Pernois

Budget prévisionnel : 12 200,00 € (dont 6 000,00 € non détaillés. Budget prévisionnel pris en compte : 6 200,00 €)

Dépenses réalisées : 5 281,05 €

Demande de la structure : 1 800,00 €

PROPOSITION DE VERSEMENT : 1 057,00 € (20% des dépenses réalisées)

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- Approuve le versement des subventions DAIC 2024 tel que présenté sur l'exercice comptable 2025.
- Dit que les crédits alloués en 2024 pour ces attributions ont été reportés au budget primitif 2025.
- Autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.



Pour extrait conforme,
Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 18 mars 2025 et de sa publication le 19 mars 2025.

